

3A-2L
Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 3 000 €
5 rue des CHARMES à CONCARNEAU (29900)
RCS QUIMPER 877 758 938
(Ci-après « la Société »)



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2024**

Le 11 mai 2024, à Midi plein,

Au 3 Moulin RIVIER 29140 TOURCH,

Les associés de 3A-2L, Société par Actions Simplifiée au capital social de 3 000 euros, divisé en 300 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Laurent AMATHIEU préside la séance.

Monsieur Yannick OULHEN assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, qui constatent que les quatre associés présents ou représentés totalisent 300 actions sur les 300 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le projet de statuts modifiés ;
- Le texte du projet des résolutions.

KC
LAH
1/5
ARG Yo Vol

Il déclare que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les formes et délais prévus par la loi et par les statuts de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 7 000 euros par apports en numéraire et création d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés.
- Suppression du droit préférentiel de au profit de bénéficiaires dénommés.
- Pouvoirs conférés au Président.
- Transfert du siège social de la société.
- Pouvoirs pour les formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital social, qui s'élève à 3 000 euros, divisé en 300 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 7 000 euros, pour le porter à 10 000 euros, par la création de 700 actions nouvelles, de 10 euros chacune.

Ces actions nouvelles sont émises au pair.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les souscriptions sont à libérer intégralement en numéraire, en une seule fois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Kc MH
2/5
LA AG YG Vol

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver la souscription aux actions nouvelles aux bénéficiaires ci-après dénommés :

- Monsieur Laurent AMATHIEU, né le 12/06/1968 à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, demeurant 3 Moulin RIVIER 29140 TOURCH, à hauteur de 325 actions.
- La SARL FINANCIERE ANTARES, dont le siège social est situé 10 rue du Colisée 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 818 547 267, à hauteur de 325 actions.
- Madame Anne-Laure GUILLOU, née le 07/12/1978 à QUIMPER, demeurant 3 Moulin RIVIER 29140 TOURCH, à hauteur de 50 actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de réaliser l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 11/05/2024, au siège social contre remise d'un bulletin de souscription.

Le Président aura tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions, recevoir les versements, effectuer le dépôts des fonds, constater toute libération par compensation, clore par anticipation la période de souscription, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Le Président aura tous pouvoirs pour modifier corrélativement les statuts de la Société à l'effet de constater la modification du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société, qui sera désormais fixé à l'adresse suivante : **3 Moulin RIVIER 29140 TOURCH**, et décide de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts relatif au siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

KC AH
3/5

LA AS YO VOL

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

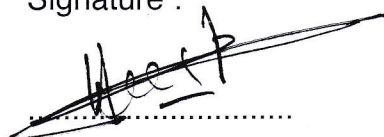
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

Noms et Signatures :

Feuille de Présence à l'Assemblée Générale du 11 mai 2024

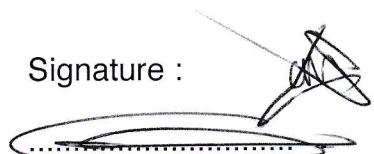
1. Monsieur Laurent AMATHIEU, demeurant 3 Moulin RIVIER 29140 TOURCH, propriétaire de 100 actions.

Signature :



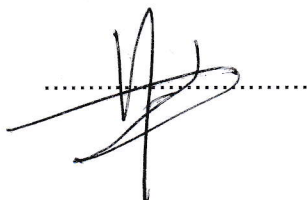
2. La SARL FINANCIERE ANTARES, dont le siège social est situé 10 rue du Colisée 75008 PARIS, propriétaire de 100 actions, représentée par Madame Victoire OULHEN et Monsieur Yannick OULHEN.

Signature :



3. Madame Marjolaine MESSELET HETZEL, demeurant 45 rue de KERFRIANT 29730 GUILVINEC, propriétaire de 50 actions.

Signature :



KC MH
4/5
LA ALG Ya Vol

4. Monsieur Kevin CORNEC, demeurant 2 route de SQUIVIDAN 29950 CLOHARS-FOUESNANT, propriétaire de 50 actions.

Signature :



Le Président et le Secrétaire certifient exacte la présente feuille de présence et attestent que les quatre associés présents ou représentés totalisent 300 actions sur les 300 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Fait à TOURCH le 11 mai 2024,

Le Président :



Le Secrétaire :



RC MH

5/5

LA ALG YO VOL